

# Geocatalogue : quel bilan de la collecte de données en France ?

Etienne Taffoureau (BRGM)

Le projet Géocatalogue ([www.geocatalogue.fr](http://www.geocatalogue.fr)), initié en 2006, est piloté par le Ministère en charge de l'Environnement. La maîtrise d'œuvre est assurée par le BRGM.

Le projet s'inscrit depuis 2 ans dans la dynamique de la mise en œuvre de la Directive européenne INSPIRE complètement transposé en droit français en 2011. Il apporte une réponse coordonnée à la mise en œuvre du catalogue des données et services relatifs à l'information spatiale publique concernant l'environnement en France.

En accord avec les attentes du Ministère en charge de l'Environnement, le Géocatalogue a renforcé son positionnement comme le catalogue national des données publiques géographiques : outil de contrôle des métadonnées au regard des spécifications européennes, fourniture des indicateurs du rapportage 2010 à la Commission Européenne,...

Le BRGM accompagne cette démarche de référence nationale Inspire en renforçant ses relations avec les organisations nationales (DGFIP, le catalogue ADELIE du Ministère,...) et les structures régionales Etat-Collectivités (les « CRIGE »,...), valorisant l'interopérabilité entre les catalogues locaux et le catalogue national. L'augmentation sensible des adhérents et du nombre de références de données montre que le Géocatalogue est aujourd'hui un composant bien connu des acteurs de la géomatique en France.